Image not found or type unknown

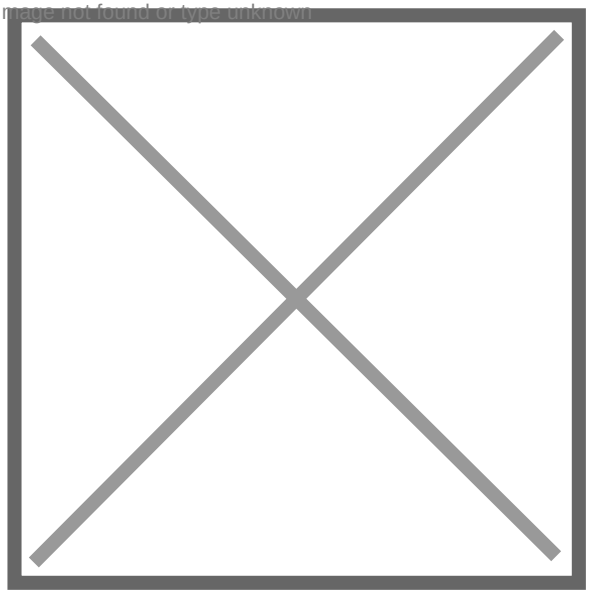

Question travail au noir

Par **Rosalya**, le **01/08/2021** à **18:35**

Bonjour,

J’ai une amie qui a gardé un enfant durant 2 semaines mais la maman ne l’a pas rémunérée, que peut t’elle faire ? Poser une main courante ?

Merci.

Par **BrunoDeprais**, le **01/08/2021** à **18:57**

Bonjour

Elle peut commencer par menacer et disant qu'elle va aller se renseigner si elle a réalisé une déclaration préalable à l'embauche, ou parler de l'inspection du travail, ca pourrait faire ouvrir le porte-monnaie.

Pour le reste, une main courante pourquoi pas.

Par **BrunoDeprais**, le **01/08/2021** à **20:21**

Je crois que vous rêvez pour les prud'hommes, ils sembleraient surchargés en ce moment.

La main courante ne sert pas à grand chose en effet, mais ça laisse une petite trace sur le caractère délictuel. Ce ne sera pas la solution à ce problème.

J'ai écrit ce qu'il fallait faire, tenter de faire peur au débiteur, si ça fonctionne, mais je ne crois qu'en aucun cas, une administration va perdre du temps sur ce sujet.

Par **Tisuisse**, le **02/08/2021** à **07:58**

Bonjour,

Que cette "amie" adresse à la maman une LR/AR por lui réclamer :

- son contrat de travail,

- le salaire correspondant à ces heures effectuées durant ces jour de garde,

lui donner 8 jours pour recevoir ce courrier faute de quoi elle adressera un courrier à l'URSSAF pour demander son avis. Coyez moi, l'URSSAF qui fait la chasse aux fraudeurs va certainement réagir et envoyer ses inspecteurs.

Par **morobar**, le **02/08/2021** à **08:43**

Bonjour,

[quote]
Coyez moi, l'URSSAF qui fait la chasse aux fraudeurs va certainement réagir et envoyer ses inspecteurs.

[/quote]
Personne ne viendra jamais.

Une main courante est parfaitement inutile.

La plaigante a fait preuve de négligeance en débutant sans contrat. Ne reste que les menaces et le signalement à la CPAM.

Par **Tisuisse**, le **02/08/2021** à **18:22**

Si, si, l'URSSAF se déplace ne serait-ce que pour récupérer les cotisations sociales pour ces 15 jours de travail.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **morobar**, le **03/08/2021** à **19:15**

Les inspecteurs de l'URSSAF ont bien assez de boulot avec les branches d'activité ou le travail soit au noir, soit en sous-traitance à des travailleurs étrangers est la règle.

Je cite: le bâtiment et le transport.

Alors se déplacer pour une nourice dont rien n'atteste l'ouvraison de quelques jours;;;

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés